

DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 25 septembre 2017

L'an deux mil dix-sept, le vingt-cinq septembre, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29 Nombre de conseillers municipaux présents : 20

Date de convocation du Conseil Municipal le 19 septembre 2017

<u>Présents</u>: Christian DUMAS, Arnaud JEAN, Marie-Claude BLIN, Claude FLEURY, Evelyne CAU, Hélyette SALAÜN, Guillaume GUERRÉ, Franck VIGNAUD, Magalie PIAT, Nadège FONTAINE, François LENHARD, Pascal SUDRE, Daniel HOAREAU, Sylvie SIGOT, Roselyne RAVARD, Philippe GOUGEON, Nicole PERLY, Benoit COQUAND, Bernard HOUZEAU, Patricia MARTIN.

Absents excusés :

Hélène LORME, ayant donné pouvoir à Christian DUMAS, Jenny OLLIVIER, ayant donné pouvoir à Franck VIGNAUD, Laurent JOLLY, ayant donné pouvoir à Claude FLEURY, Jean-Louis TOURET, ayant donné pouvoir à Hélyette SALAÜN, Michèle LUCAS, ayant donné pouvoir à Marie-Claude BLIN, Christine CABEZAS, ayant donné pouvoir à Evelyne CAU, Loïc FAYON, ayant donné pouvoir à Sylvie SIGOT.

Absents:

Catherine MAIGNAN, Baptiste JAUNEAU,

Début de la séance : 20h30

Fin de la séance : 23h18

Secrétaire : Guillaume GUERRÉ

FINANCES

DC.17.022 - Fourniture de gaz

Conformément à la délibération du conseil municipal du 30 juin 2014 N° DL14.095 et de la convention constitutive modifiée du groupement d'intérêt public APPROLYS, le groupement d'intérêt APPROLYSCENTR'ACHAT a cédé à la ville d'Ingré l'appel d'offres relatif à la fourniture de gaz naturel aux points de livraison des membres d'Approlyscentr'achat.

Il est constitué de 2 lots :

- LOT N°1 Marché subséquent N°6 gaz naturel : points de livraison de la tranche T3 P16 à P19,
- ➤ LOT N°2 Marché subséquent N°6 gaz naturel : points de livraisons de la tranche T1/T2 P11-P12.

Le LOT N°1 a été attribué à l'offre économiquement la plus avantageuse :

ENTREPRISE	MONTANTS HT/MWh (Terme de molécule)
ENI GAS & POWER FRANCE	21.06€/ MWh

Le LOT N°2 a été attribué à l'offre économiquement la plus avantageuse :

ENTREPRISE	MONTANTS HT/MWh (Terme de molécule)	
ENI GAS & POWER FRANCE	26.41 €/ MWh	

Le Conseil Municipal prend acte de la décision.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

INGRE, le 25 Septembre 2017

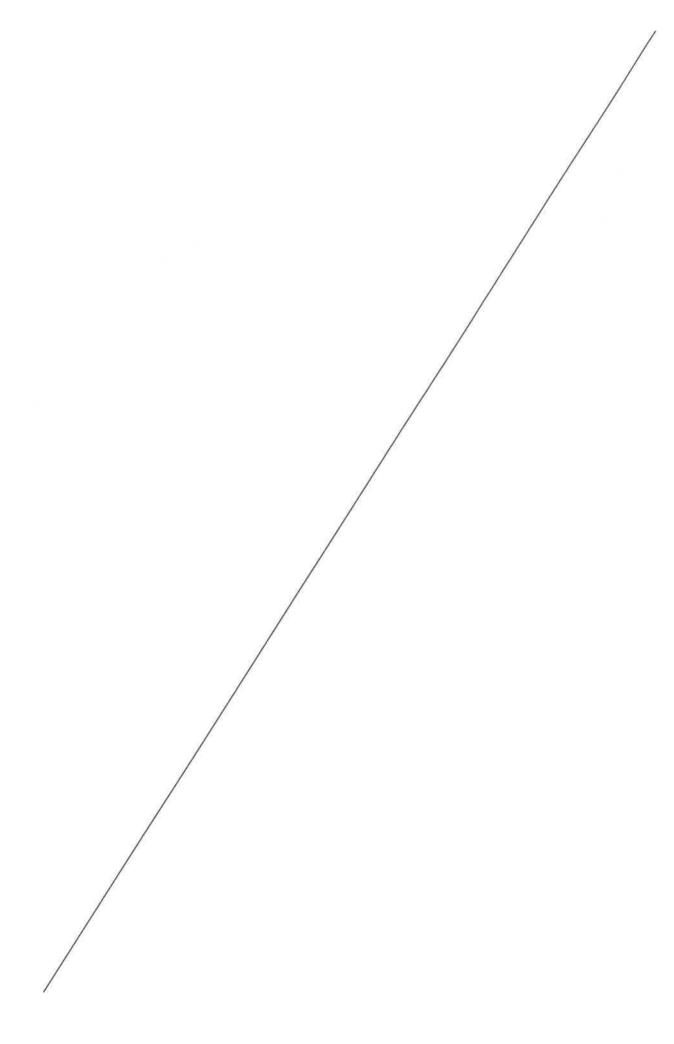
Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le : 6 octobre 217

Publication le: 5 octobre 2017 Notification le: 5 octobre 2017

Le Maire

Christian DUMAS

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)



Acte à classer

DC-17-022

1

2

3

4

En préparation

En attente retour Préfecture > AR reçu <

Classé

Identifiant FAST:

ASCL_2_2017-10-06T14-58-37.00 (MI207694430)

Identifiant unique de l'acte :

045-214501694-20170925-DC-17-022-AU (<u>Voir l'accusé de réception associé</u>)

Objet de l'acte :

Fourniture de gaz

Date de décision :

25/09/2017

Certifiè

Nature de l'acte :

Autres

Matière de l'acte :

1. Commande Publique

1.1. Marchés publics

Acte:

DC.17.022 -FIN- fourniture de gaz.PDF

Classer

Annuler

, annuale,

Préparé Transmis

Accusé de réception

Date 06/10/17 à 14:58

Date 06/10/17 à 14:58

Date 06/10/17 à 15:12

Par RICHARD Aurélie